

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CRD01

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

Treizième session  
Yogyakarta, Indonésie, 29 avril - 3 mai 2019

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

Répartition des Compétences entre l'Union Européenne et ses Etats membres  
selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1.	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>1</sup></b>	CX/CF 19/13/1
2	Questions soumises au CCCF par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/CF 19/13/2
3	Questions découlant de la FAO et de l'OMS (y compris le JECFA) <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	CX/CF 19/13/3
4	Questions découlant des autres organisations internationales <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	CX/CF 19/13/4
<b><u>Contaminants industriels et environnementaux</u></b>		
5	Avant-projet de limites maximales pour le plomb dans des produits sélectionnés dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) (à l'étape 4) - Observations à l'étape 3 <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CL 2019/07-CF  CX/CF 19/13/5  CX/CF 19/13/5-Add.1
6	Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao (à l'étape 4) - Observations à l'étape 3 <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CL 2019/08—CF  CX/CF 19/13/6  CX/CF 19/13/6-Add.1

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
7	<p>Projet de Code d'usages pour la réduction des 3-monochloropropane- 1,2-diol esters (3-MCPDE) et des éthers glycidyliques (GE) dans les huiles raffinées ainsi que les produits alimentaires fabriqués avec des huiles raffinées (à l'étape 7)</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CL 2019/09-CF</p> <p>CX/CF 19/13/7</p> <p>CX/CF 19/13/7 Add. 1</p>
<u>Toxines</u>		
8	<p>Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer y compris le plan d'échantillonnage associé (maintenu à l'étape 4)</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>REP18/CF, par. 115 Annexe VII</p>
9	<p>Avant-projet de limites maximales pour les aflatoxines totales et l'ochratoxine A dans la noix de muscade, le piment, le paprika, le gingembre, le poivre et le curcuma et les plans d'échantillonnage associés (maintenu à l'étape 4)</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>REP18/CF, para. 119 Annexe VIII</p>
<u>Autres questions</u>		
10	<p>Projet de directives pour l'analyse des risques en cas de contaminants dans des aliments et en l'absence de tout cadre réglementaire ou de gestion des risques (à l'étape 7)</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2019/10-CF</p> <p>CX/CF 19/13/8</p> <p>CX/CF 19/13/8 Add. 1</p>
<u>Documents de travail</u>		
11	<p>Établissement de nouvelles limites maximales pour le plomb dans les produits selon une approche en fonction des priorités</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 19/13/9</p>
12	<p>Plomb et cadmium dans le quinoa</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/CF 19/13/10</p>
13	<p>Révision du Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments par le plomb (CXC 56-2004)</p> <p>Compétence partagée.</p>	<p>CX/CF 19/13/11</p>

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
	<b>Vote Etats membres.</b>	
14	Développement d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du cacao par le cadmium <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	CX/CF 19/13/12
15	Établissement de limites maximales pour le méthylmercure dans d'autres espèces de poissons <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/CF 19/13/13
16	Établissement de limites maximales pour le HCN dans le manioc et les produits à base de manioc et l'occurrence de mycotoxines dans ces produits <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/CF 19/13/14
17	Établissement de limites maximales pour les aflatoxines totales dans les céréales (blé, maïs, sorgho et riz), la farine et les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/CF 19/13/15
<b>Questions de nature générale</b>		
18	Orientation générale sur l'analyse des données en vue de l'élaboration d'une limite maximale <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	CX/CF 19/13/16
19 a	Liste des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle présents dans les aliments à évaluer en priorité par le JECFA - Observations (en réponse à la CL 2019/11-CF) <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	REP18/CF, Annexe X  CX/CF 19/13/17
19 b	Suivi des résultats des évaluations du JECFA <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	Se référer au CX/CF 19/13/3
20	Plan de travail pour le CCCF <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/CF 19/13/18
21	Autres questions et travaux futurs <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible).</i>	

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
22	<b>Date et lieu de la prochaine session</b> <b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.</b>	
23	<b>Adoption du rapport</b> <b>Compétence Etats membres.</b> <b>Vote Etats membres.<sup>2</sup>.</b>	

---

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.